



Mont-Laurier

*d'un
naturel
accueillant*

Service de l'aménagement du territoire

Téléphone: 819 623-1221

Télécopieur: 819 623-4840

Courriel: amenagement@villemontlaurier.qc.ca

Prérequis pour une demande de permis PRÉLÈVEMENT DES EAUX

- Identification du propriétaire (nom, adresse et numéro de téléphone).
- Identification du site (adresse, lot et matricule lorsque que connu).
- Localisation du puits sur le terrain (distance des lignes de propriétés, de l'installation septique de la propriété et celle des voisins, d'un lac ou d'un cours d'eau et d'une parcelle en culture, s'il y a lieu).
- Nom et adresse de l'entrepreneur.
- Type de puits (artésien, surface, etc.) et matériaux utilisés.
- Autorisation écrite du propriétaire s'il y a lieu (identification du demandeur, nom, adresse et numéro de téléphone).
- Durée et coût des travaux.

NOTE: Un ouvrage de captage d'eau doit être situé à:

- 15 mètres d'une fosse septique;
- 30 mètres d'un élément épurateur;
- 30 mètres d'une parcelle en culture.

Les normes du règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection Q-2, r.35.2 sont à respecter.